

## L'école primaire : son fonctionnement, son environnement

### Organisation du système éducatif

Le système éducatif français dépend du **ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche** (dénomination qui a souvent changé).

**11 directions** mettent en œuvre les décisions du gouvernement :

- *Direction de l'enseignement scolaire (DESCO)*
- *direction des personnels enseignants (DPE)*
- *Direction des Affaires Financières (DAF) etc.*

Le système éducatif est découpé en **30 académies**.

- **L'inspecteur d'académie** est le représentant du recteur et le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale.
- **L'inspecteur de l'éducation nationale** est responsable des circonscriptions (qui regroupent l'école maternelle et élémentaire).

Le terme, d'établissement est réservé aux collèges et lycées.

### La liaison CM2 - 6<sup>ème</sup>

Il faut assurer une **continuité pédagogique et éducative** entre l'école élémentaire et le collège => concertation pédagogique nécessaire.

**1999** : « mon journal de 6<sup>ème</sup> » : aide l'élève à se repérer

L'IEN et le principal du collège organisent des rencontres portant sur les évaluations de 6<sup>ème</sup>, la méthodologie, la maîtrise de la langue etc.

**Objectif** : prendre en charge l'hétérogénéité des élèves et les remettre à niveau.

## La loi de décentralisation

### Les écoles

En ce qui concerne l'EN, l'Etat est garant du service public d'enseignement, il est responsable des orientations politiques éducatives, des programmes, du recrutement et de la formation du personnel enseignant.

Charges partagées par les collectivités :

- **1882** : J. Ferry : **communes** ont en charge les écoles primaires et bâtiments annexes : construction, entretien, achat de matériel, de mobilier, matériel pédagogique
- **municipalité** : rémunère les ATSEM, personnel de cantine, personnel de service et agents d'entretien

⇒ **différences importantes entre les écoles de communes différentes.**

Les collèges et lycées sont sous la responsabilité des **départements**. Les constructions et entretiens sont assurés par le **conseil général** (département) et le **conseil régional**.

Les universités : sont sous la responsabilité de l'**Etat**.

Structures qui coordonnent les actions :

- *comité local d'éducation (commune)*
- *conseil départemental de l'EN*
- *conseil académique (région)*

## Les écoles primaires

Ecole primaire = école maternelle + école élémentaire = groupe scolaire quand elles sont proches géographiquement.

La **sectorisation au collège (1963)** se traduit par la mise en place de la **carte scolaire** qui fait obligation aux élèves de fréquenter l'établissement correspondant à leur domiciliation. Elle vise à éviter de regrouper les élèves sur la base de leur **milieu social**.

Mais, par le système des dérogations (par le choix de langues telles que le latin ou l'allemand) les parents contournent la sectorisation => **frein à la mixité sociale**.

**Au primaire, la sectorisation (1882)** se fait par le découpage scolaire géré par la maire et un IEN.

Certaines communes ont supprimé la carte scolaire => **compétitivité** entre les école => **ségrégation sociale** => classes ghettos => **remise en cause du principe d'équité et de la mission intégrative de l'école**.

## Les écoles rurales

Pb des effectifs en baisse => fermeture d'école => n'attire pas la population

### Solutions :

- la classe unique
- regroupements pédagogiques dispersés (cycle 1 et 2 dans un village, cycle 3 dans un autre)
- regroupements pédagogiques concentrés (classes de plusieurs communes regroupées)
- bassin intercommunal d'école (petit pays)

### pb :

- ramassage scolaire
- pédagogiques (classe unique)
- isolement de l'enseignant : peu de dialogue en équipe

## Faut il une école ouverte ou fermée ?

Aborder les sujets d'actualité sensibles ou non ?

Programmes de 1995 résume bien : « milieu ouvert, l'école doit être aussi un milieu protégé ».

B.O. hors série de 1998 précise les conduites à tenir lors d'intrusion, dégradation, violences verbales, physiques sexuelles, drogues, armes etc.

Les programmes prônent l'ouverture :

- relations inter-cycles, CM2- 6<sup>ème</sup>, etc.
- association de parents d'élèves
- place des élèves dans les conseils de classe

## Le dispositif : « école ouverte »

1991 : laisser l'école ouverte pendant les vacances => intégration sociale et scolaire, valorise l'image de l'école, socialisation et réussite scolaire surtout en cycle 3.

L'école : plaque tournante pour la construction de l'identité des jeunes, elle doit s'intégrer dans le quartier, la commune, la région => relations avec les partenaires sont donc indispensables.

## Les partenaires de l'école

Toute personne qui intervient directement dans l'école dans un but éducatif :

- les parents
- les aides maternelles
- les intervenants extérieurs
- les assistants d'éducation
- les associations de parents d'élèves (parents élus qui siègent dans les conseils d'école, conseils de classe, commissions d'appel). Un parent ne peut pas être élu s'il s'est vu retirer l'autorité parentale. « semaine des parents » rencontre enseignants / parents.

### Les partenaires institutionnels

- le service de santé scolaire
- le centre d'information et d'orientation CIO
- le centre régional de Documentation pédagogique
- la direction des affaires sanitaires et sociales DASS
- la justice
- la gendarmerie
- la police
- la protection maternelle et infantile PMI
- l'aide sociale à l'enfance
- la direction de la jeunesse et des sports

### Les partenaires associatifs :

- la jeunesse en plein air
- l'office central de coopération à l'école
- ETC...

La qualité des relations qu'entretiennent parents et personnel de l'école est un atout majeur pour la pleine réalisation de la mission du système éducatif.

L'EN est une **institution complexe** dont la gestion est hiérarchisée du ministère au sein de la classe.

### Devenir enseignant :

- c'est entrer dans ce système dont on doit comprendre le mode de fonctionnement pour agir
- c'est se situer dans la « **communauté éducative** ».